



**PRÉFET
DE L'ORNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Affaire suivie par **Sylvie Boutelotte**

Service eau et biodiversité
Bureau biodiversité
Tél. 02 33 32 52 01
ddt-seb-biodiv@orne.gouv.fr

Monsieur le maire
Mairie
Place de la République
61600 LA FERTÉ-MACÉ

Alençon, le 20 février 2026

Monsieur le maire,

Je vous prie de trouver ci-joint, une copie de l'arrêté préfectoral de ce jour autorisant l'AAPPMA la Fertoise à pratiquer la pêche de la carpe de nuit dans le plan d'eau communal de la Ferté-Macé :

- du 16 au 19 avril et du 22 octobre au 25 octobre 2026 exclusivement pour les adhérents de l'association Viking Carpes Normandie ;

- du 7 au 8 mars, du 11 au 12 avril, du 10 au 11 octobre, du 7 au 8 novembre et du 12 au 13 décembre 2026 pour tout pêcheur titulaire d'une carte de pêche.

Cet arrêté devra être affiché en mairie dès réception et pendant toute la durée des épreuves sur le site du plan d'eau.

Je vous prie de croire, Monsieur le maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

La cheffe adjointe du service eau et biodiversité,

Géraldine HELMER

P.J. : copie arrêté préfectoral